



Commune de  
Villetaneuse

**C.C.A.S.**  
**SEANCE ORDINAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2022**  
**A 18 HEURES ET 30 MINUTES**

En Mairie- Salle du Conseil Municipal  
1 Place de l'Hôtel de Ville  
93 430 VILLETANEUSE

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le jeudi 22 septembre 2022, à 18h30, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Villetaneuse, 1 place de l'Hôtel de Ville, en séance ordinaire, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, le lundi 12 septembre 2022, conformément aux articles L.2121-10 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Majide AMMAD, Vice-Président du C.C.A.S.,  
Yasmina ESSOM, Fathia BELGUESMIA, Tarik ZAHIDI (à partir de la question n°7), Véronique SAINT-AUBIN, Géry BRANQUART, Abdelkader BEKLI, Amadou DIALLO, Maurice MENDES DA COSTA, membres du Conseil d'Administration.

Étaient absents excusés :

Dieunor EXCELLENT, Dyhia BOUDAA.

Étaient absentes non excusées :

Carinne JUSTE, Fatoumata SAKHO.

Nombre de membres en exercice : **13**

Nombre de présents : 8 puis 9 à partir de la question n°7

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de votants : 8 puis 9 à partir de la question n°7.

**Majide AMMAD**, Vice-Président du C.C.A.S., ouvre la séance à 18h35.

**Majide AMMAD** constate le quorum après l'appel nominal.

## ➤ LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. EN DATE DU 22 SEPTEMBRE 2022.

Date et numéro de l'acte	Objet	Vote
Délibération n°D/2022/22.09/01 Examinée le: 22/09/2022	Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 23 juin 2022.	Approuvée
Délibération n°D/2022/22.09/02 Examinée le: 22/09/2022	Approbation du projet de convention entre le C.C.A.S. de Villetaneuse et la société Electricité De France (EDF	Approuvée
Délibération n°D/2022/22.09/03 Examinée le: 22/09/2022	Modification du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Villetaneuse	Approuvée
Délibération n°D/2022/22.09/04 Examinée le: 22/09/2022	Modification du Règlement des Aides Facultatives du C.C.A.S. de Villetaneuse.	Approuvée
Délibération n°D/2022/22.09/05 Examinée le: 22/09/2022	Création d'un poste de gestionnaire des aides légales et facultatives au sein du C.C.A.S.	Approuvée
Délibération n°D/2022/22.09/06 Examinée le: 22/09/2022	Création d'un poste de chargé (e) de mission handicap au sein du C.C.A.S.	Approuvée
Délibération n°D/2022/22.09/07 Examinée le: 22/09/2022	Actualisation du tableau des effectifs et des emplois du C.C.A.S. de Villetaneuse au 22/09/2022	Approuvée
Délibération n°D/2022/22.09/08 Examinée le: 22/09/2022	Décisions prises par le Vice-Président du C.C.A.S. dans le cadre de sa délégation	Prend Acte
Délibération n°D/2022/22.09/09 Examinée le: 22/09/2022	Décisions prises par la Commission Permanentes des Aides Facultatives d'Urgence.	Prend Acte
Délibération n°D/2022/22.09/10 Examinée le: 22/09/2022	Présentation du Rapport d'Activité 2021 du C.C.A.S. de Villetaneuse	Prend Acte

L'ordre du jour étant épuisé, et les membres du Conseil d'Administration n'ayant plus de question à poser, **Majide AMMAD** lève la séance à 19 h 09 en remerciant ceux-ci de leur présence.

Les membres du Conseil d'Administration sont invités à signer la feuille de présence.

Établi à Villetaneuse, le 23 septembre 2022,  
Le Vice-Président du C.C.A.S.,

**Majide AMMAD.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montreuil, dans un délai de deux mois, à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.